Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_7-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 9 novembre 2026
Date de publication : 17 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Le seize novembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT - Franck BLANDEAU - Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH - Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO - Fabienne GARCIA - Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Christine LUCAS à Nathalie BELLOCHE
- Philippe LE HEN à André LOMENECH
- Pascale AUDOIN à Déborah DEFOSSEZ

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire à l'unanimité.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PATA ENTRE LES COMMUNES DE CAUDAN ET DE CLEGUER

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_7-DE

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PATA ENTRE LES COMMUNES DE CAUDAN ET DE CLEGUER

La Commune de Caudan possède de matériel pour réaliser du point à temps permettant la réparation des couches de roulement des chaussées.

Depuis 2016, la Commune de Caudan met à disposition de la Commune de Cléguer ses matériel et personnel pour la réalisation des travaux de revêtement sur son territoire.

Deux agents des services techniques sont mis à disposition de la commune de Cléguer avec l'équipement complet du point à temps automatique pour assurer les travaux de revêtement.

Le calendrier d'intervention est établi chaque année en commun entre les deux communes.

La convention de mise à disposition est échue et la Commune de Cléguer souhaite continuer à bénéficier de ces travaux. Aussi, il convient de conclure une nouvelle convention. (Cf. Annexe)

Le tarif d'une journée d'intervention sera fixé 900 €.

La convention sera consentie pour une durée d'un an renouvelable tacitement à compter du 1er décembre 2026 dans la limite de 3 ans.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de lui donner tous pouvoirs aux fins d'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (MORBIHAN)

Fabrice VELY